



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COPIE



La ministre



à

Monsieur Gilles NOEL

Mairie de Varzy
22 rue de l'Hôtel-de-Ville
58210 Varzy

Paris, le 11 Décembre 2020

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, le Gouvernement a fait de la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs une priorité de son action en matière de cohésion des territoires. Après Action cœur de ville, qui concerne la revitalisation des villes moyennes, j'ai souhaité étendre l'offre de services proposée par l'Etat à davantage de communes.

Petites villes de demain cible les collectivités de moins de 20 000 habitants, qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité : accès aux services, aux commerces, à la santé, activités économiques, événementielles, culturelles etc.

Au regard de la diversité de nos territoires, j'ai fait le choix de confier aux préfets le soin d'identifier, en concertation avec les élus intéressés, les communes concernées par ce nouveau programme de l'Etat.

Votre commune a été retenue pour faire partie des Petites villes de demain et je tiens à vous en féliciter chaleureusement.

J'ai tenu à ce que ce programme vous donne davantage de moyens pour concrétiser vos projets, tout au long de votre mandat communal et intercommunal. Vous serez notamment accompagné dans votre projet de revitalisation en matière d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de développement de l'artisanat, du commerce et des services, de valorisation des qualités architecturales et patrimoniales de votre commune ou encore d'implication des habitants dans les projets.

Petites villes de demain vous propose à la fois un cadre de travail et une méthode partenariale, qui rassemblent au côté des services de l'Etat, un grand nombre de partenaires nationaux (Banque des territoires, ANAH, CEREMA¹). Ils viennent souvent compléter l'offre existante, proposée par votre conseil départemental et votre conseil régional. Chacun l'enrichit et y apporte sa propre contribution, pour augmenter vos chances de concrétiser tous vos projets.

Dès à présent, vous pouvez bénéficier des premières aides. Je pense notamment au recrutement d'un chef de projet, l'Etat et la Banque des territoires prenant à leur charge 75% du coût de ce poste, ainsi que les dépenses de formation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Je vous invite à vous rapprocher de votre préfecture pour vérifier les modalités de mise en œuvre de cette aide et pour identifier les mesures liées au plan de relance qui sont, dès maintenant, susceptibles de vous intéresser, notamment sur l'appui aux commerces de proximité.

Il vous appartient aussi de définir votre projet de territoire. Une offre spécifique d'accompagnement, prévue par l'ANCT, peut vous être proposée pour la conception de ce projet, qui gagnera à être conçu sur plusieurs années, avec un maximum d'acteurs intéressés. De même, vous pourrez aussi être accompagné par la direction départementale des territoires dans la mise en œuvre d'une opération de revitalisation du territoire (ORT), un outil juridique qui vous donne des droits spécifiques sur le plan réglementaire et fiscal.

Petites villes de demain est un programme d'appui piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Avec son équipe, la directrice de programme, Juliette Auricoste (juliette.auricoste@anct.gouv.fr), est à votre disposition et à celle des services préfectoraux qui sont vos interlocuteurs de référence, pour répondre à toutes vos interrogations.

Vous l'aurez compris, je souhaite qu'avec Petites villes de demain, l'Etat tienne compte des spécificités de votre territoire et articule au mieux son intervention avec celle des autres partenaires. Votre commune et les fonctions de centralité qu'elle exerce sont essentielles pour le quotidien de nombreux Français et pour faire face aux évolutions à venir. C'est pourquoi je me réjouis qu'avec Petites villes de demain, l'Etat vous procure un accompagnement « sur-mesure » dans la réalisation de vos projets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Jacqueline GOURAULT

Copie : Préfets de département et Préfet de région